
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 20 MAI 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT MAI,**

à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Stéphanie LETELLIER, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Benoît AKKAOUI, Céline VERON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/04/2026 au 30/04/2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} avril 2026 et le 30 avril 2026.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2026 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2026 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	267	18 391 €	200 000 €	69 360 €	35%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	90 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	922 €	69 500 €	19 634 €	28%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager (TOTAL)	25	4 004 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	49 €			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	225	6 756 €	244 700 €	95 409 €	39%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	-	-			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	29	6 059 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	144 €	17 000 €	3 042 €	18%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	-	-
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	62 000 €	13 232 €	21%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	250 €			
	Permis Citoyen	3	1 700 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	48	1 051 €	18 000 €	3 898 €	22%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	2	44 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	5 000 €	-	-
Total		613	41 078 €	617 700 €	204 575 €	33%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2026 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2025		2026		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	567	48 719 €	599	47 505 €	-2%
Février	502	43 502 €	603	58 687 €	15%
Mars	609	51 375 €	641	57 305 €	14%
Avril	478	39 778 €	613	41 078 €	12%
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	2 156	183 374 €	2 456	204 575 €	12%

Sur les quatre premiers mois de l'année 2026, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 14 % (+300 aides) par rapport à la même période en 2025, pour un montant en progression de 12 % (+21 201 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

